

Pense-bête décès

- avis de décès : à faire par le médecin;
- prendre contact avec l'entreprise des pompes funèbres ; c'est elle qui ira à la commune du lieu du décès avec l'avis de décès et la carte d'identité du décédé.
- en principe, le SFP des Pensions est averti du décès à partir de l'enregistrement du décès fait par la commune;
- la pension du mois du décès reste acquise (Payement en fin de mois)
- éventuellement introduire une demande de pension de survie auprès du SPF Pension; voir le formulaire à utiliser à cet effet;
- les comptes bancaires seront bloqués : prendre contact avec l'agence bancaire, pour voir ce qu'il y lieu de faire pour débloquer les comptes;
- éventuellement prendre contact avec le notaire pour la déclaration de succession (obligatoire s'il y a des biens immobiliers);
- avertir la Direction Immatriculation Véhicules (DIV) pour radier le véhicule ou en reprendre l'immatriculation (c'était ainsi auparavant, est ce encore ainsi, ou faut il changer d'immatriculation ?);
- adapter les assurances (Incendie, auto, ...- celle automobile pourra certainement informer sur la procédure DIV);
- voir s'il y a une Assurance –Vie
- avertir du décès les sociétés pour : eau, gaz, électricité ... et rependre les contrats;
- Service Social

- (1) Le Service Social de la Défense (SSD) est méconnu. C'est pourtant un organisme très utile. Le SSD est chargé d'aider les militaires d'active ou retraités en matière de conseil juridique, d'aide administrative, d'accompagnement psycho-social, de décès, etc. Il ne faut pas hésiter à y recourir si besoin car le personnel du SSD nous a encore prouvé récemment sa compétence, son efficacité, sa rapidité et son professionnalisme.
- (2) Le SSD dépend de l'OCASC (Office Central d'Action Sociale et Culturelle de la Défense belge) mais il n'est pas nécessaire d'être membre auprès de l'OCASC pour y recourir.
- (3) Nos membres habitant la province de Liège dépendent automatiquement du bureau régional installé au Camp de Marche-en-Famenne.

Service Social de la Défense (SSD)
Camp Roi Albert
Chaussée de Liège, 65
6900 Marche-en-Famenne
Tel : 02/442.26.12

(Le central militaire se situe à Bruxelles, ce qui explique le préfixe 02 pour la garnison de Marche)

Mail : ssdmarche@ocasc.be

- (4) Une permanence est aussi assurée dans les principaux quartiers de la province :
 - Amay – Quartier Adjt Brasseur (4Gn) : tous les jeudis dans le local B08
 - Rocourt – Qu Maj IFM Dufour (CC R&A, ancien arsenal) : les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois dans le local 41 du BM12
 - St-Laurent (Liège) – Qu Med Lt Joncker (EM Prov) : les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois dans le bloc C

